

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGRELL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

10 Septembre 1880.

Bulletin politique.

La politique étrangère préoccupe vivement les esprits réfléchis. La démonstration navale est le prologue d'un drame qui s'annonce comme devant être fécond en péripéties. Cette démonstration a lieu à l'instigation de l'Angleterre et de la Russie, et l'Autriche s'efforce en vain de la retarder. La France, de son côté, ne paraît pas pressée d'y prendre part; cependant ses navires viennent de quitter le port de Toulon, pour se rendre à Raguse.

La Russie poursuit avec obstination le retour au traité de San-Stephano qu'elle avait conclu avec la Turquie après sa dernière guerre. L'Europe réunie à Berlin a déchiré ce traité et enlevé à la Russie le principal fruit de ses victoires. On comprend que la Russie cherche à prendre sa revanche et à annuler le traité de Berlin. Son objectif est de reconstituer une grande Bulgarie qui aille du Danube à la mer Egée, de Varna à Salonique.

L'ambition séculaire de la Russie est de sortir des mers fermées, qui la limitent au sud et au nord; elle atteindrait ce but par la formation de la grande Bulgarie, et ses vaisseaux, cessant d'être confinés dans la Méditerranée. Le soulèvement des Bulgares est fort préparé; mais, pour éclater, il a besoin d'une occasion, et si, encouragés par la démonstration navale, les Albanais de Dulcigno, ou les Grecs de l'Épire, attaquent la Turquie, les Bulgares ne laisseront pas échapper le moment favorable d'entrer en lutte.

L'Angleterre n'a pas un intérêt aussi évident à la démonstration; cependant le cabinet Gladstone la presse vivement.

L'Autriche est poussée par l'Allemagne à

étendre son empire vers l'Est. Déjà elle a occupé à la suite du traité de Berlin deux provinces turques, la Bosnie et l'Herzégovine, et elle aspire à substituer son influence à celle de la Russie sur le bassin du bas Danube. Prépondérants en Serbie, en Roumanie, en Bulgarie, les Russes sont bien plus que les Autrichiens rapprochés de Constantinople. C'est pour rattraper le terrain que l'Autriche nouait depuis quelques années des relations avec les principautés danubiennes, et par des traités de commerce, la construction de chemins de fer, etc., elle tendait à substituer son influence à celle de la Russie. Mais ce plan ne peut s'exécuter que lentement, et, pour le déjouer, la Russie veut précipiter l'explosion.

Dans la péninsule des Balkans, la situation est donc celle-ci : La flotte européenne demande à la Porte de céder Dulcigno au Monténégro et plus tard une partie de l'Épire à la Grèce. La Porte louvoie, comptant sur le dissentiment des puissances; les Albanais de Dulcigno sont mahométans et ne veulent pas passer sous le joug des chrétiens du Monténégro, leurs ennemis héréditaires. Si la Porte ne se laisse pas effrayer par la perspective d'une ruine totale, si elle n'obtient pas des Albanais qu'ils se laissent annexer au Monténégro, la guerre éclatera en Albanie, et comme une trainée de poudre s'étendra en Grèce et en Bulgarie.

Derrière la Bulgarie, comme nous l'avons dit, il y a la Russie, et l'Autriche ne permettra pas à la Russie de venir s'établir jusque sur la mer Egée.

Moins avancée que son adversaire dans la péninsule des Balkans, l'Autriche a cherché ailleurs un point d'attaque. Elle a trouvé l'endroit sensible et mis le doigt sur la Pologne.

Chronique générale.

FREYCINET DÉSAVOUÉ PAR GAMBETTA.

Si nous ajoutons foi aux déclarations du

Voltaire, journal officieux de M. Gambetta, lorsqu'il affirme que le chef du gouvernement anonyme connaît trop bien son devoir pour s'être permis de faire de son hôtel une succursale du ministère de la guerre, nous devons également croire ledit journal quand il nous donne des renseignements sur les différends qui s'élèvent entre M. Gambetta et M. de Freycinet.

Il s'agit de la question des décrets, — question considérable, les républicains l'avouent.

M. de Freycinet, dans le discours de Montauban, a dit que le gouvernement ne voulait point se presser, et que la conciliation était à l'ordre du jour.

Dans la bouche d'un président du conseil, de telles paroles engagent le gouvernement.

Or, qu'apprenons-nous ?

Nous apprenons que M. Gambetta, — c'est le *Voltaire* qui parle, — loin d'avoir conseillé le discours de Montauban, a, au contraire, énergiquement blâmé ce discours, qu'il ne s'en est nullement caché, qu'il est étranger à toutes les négociations ouvertes par M. de Freycinet, enfin qu'il pense que toute transaction est impossible avec les congrégations non-autorisées qui ne se sont pas soumises aveuglément aux décrets du 29 mars.

De cela il résulte que le président du conseil a une opinion et que le chef du gouvernement anonyme en a une autre.

Que si M. de Freycinet est pour la modération, M. Gambetta est pour la violence.

Et, par conséquent, la crise gouvernementale est ouverte dès aujourd'hui.

Il n'est pas probable, en effet, dans l'état actuel des choses, que M. de Freycinet puisse faire prédominer sa manière de voir contre les volontés de M. Gambetta.

M. de Freycinet aurait pour lui le Sénat; mais M. Gambetta a pour lui la Chambre, qui est avide de persécutions contre le clergé.

Faut-il mettre dans la balance l'intervention de M. Grévy ?

Cela serait utile, si M. Grévy n'avait pas

formellement renoncé au droit constitutionnel de dissoudre la Chambre des députés.

En fait, la Chambre est toute puissante depuis l'avènement du nouveau Président de la République. Si M. de Freycinet s'éloigne de cette majorité, M. Gambetta juge prudent de ne pas la contrecarrer.

M. Gambetta jette à la mer le pilote qu'il avait choisi.

En résumé, le blâme de M. Gambetta est un coup sous lequel succombera le cabinet Freycinet, et la rentrée des Chambres amènera la chute fatale de ce cabinet.

* *

UNE ANNEXION.

Le *Messenger de Taïti*, en date du 2 juillet, nous apporte la nouvelle de la réunion, opérée le 29 juin, des îles de la Société à la France.

On sait que, depuis 1842, le protectorat français a été établi à Taïti, par convention signée entre la reine Pomaré et l'amiral Dupetit-Thouars.

En vertu de cette convention, la reine et ses successeurs conservaient leur souveraineté et l'administration du pays; mais, en échange du protectorat qui leur était accordé, la direction de toutes les affaires avec des États étrangers passait aux mains du gouvernement français. Jusqu'en 1846, une faible partie de la population taïtienne, excitée en sous-main par les missionnaires anglais, lutta contre le protectorat, quoiqu'il eût été établi d'accord avec la reine Pomaré. Mais, depuis trente-six ans, la population humaine et gracieuse de Taïti n'a jamais causé d'embarras à la France. Le 29 juin dernier, le protectorat français a pris fin, et la souveraineté française l'a remplacé, par acte du roi Pomaré V, acte accompli librement par lui, accepté par le commissaire du gouvernement français et accueilli avec enthousiasme par la population taïtienne. Pomaré V conserve le titre honorifique de roi.

Les Taïtiens se sont donnés à la France. Les voilà devenus sujets français, par la volonté de leur roi, qu'ils ont ratifiée. Il reste à en faire des citoyens. Déjà la France a at-

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

EN DILIGENCE

(Suite.)

C'était une magnifique nuit d'été. Il était dix heures du soir environ. La lune brillait dans son plein, les vers luisants faisaient étinceler leur conseil d'acier, les grillons chantaient dans l'herbe leur refrain mélancolique, et un rossignol qui avait élu domicile en face de la fenêtre de Cahuzac, sur un orme centenaire, entonnait joyeusement son chant d'allégresse; mais Cahuzac se souciait bien, vraiment, des vers luisants et des grillons, et du rossignol. Il lui avait semblé entendre le bruit d'un pied léger effleurer le sable des allées.

Il écoutait de toutes ses oreilles et son cœur battait la chamade. Il attendait. Il ne s'était pas trompé, quelqu'un marchait non loin de là; bientôt il vit Céleste s'avancer sous le couvert avec les ailes effarées d'une fauvette quand elle quitte pour la première fois le nid de sa mère.

Dès qu'il aperçut la jeune fille, Cahuzac, toujours brave, se jeta résolument derrière un arbre. Céleste s'avancait avec précaution; elle s'arrêta à quelques pas au-dessus de Cahuzac, et se plaça comme lui derrière un gros tilleul.

Cette manœuvre, en tout semblable à la sienne, ne laissait pas que de sembler étrange au Gascon. Il attendait pour tâcher de comprendre. La jeune fille sortit la tête, d'abord un peu, puis davantage, puis tout à fait, se dressant sur ses petits pieds afin de voir plus loin. Cahuzac, intrigué, cherchait à deviner dans quelle direction se portaient les yeux de la créole, et il ne fut pas médiocrement étonné en s'apercevant que c'était sa fenêtre ouverte que regardait Céleste.

Tout à coup, elle fit deux pas en avant pour s'assurer que ses yeux ne la trompaient pas; elle étouffa un cri en voyant la couverture qui pendait nonchalamment au balcon de la fenêtre et se rejeta vivement dans l'allée de tilleuls, où elle se trouva nez à nez avec Cahuzac.

Quand les jeunes gens se trouvèrent en présence, dans cette position si embarrassante pour tous les deux, ils restèrent pendant quelques instants immobiles. Céleste, comprenant que ce jeune homme avait vu tout son petit manège d'espionnage et qu'il pourrait en tirer une conclusion infiniment trop flatteuse pour son amour-propre, Céleste se sentit rougir et baissa les yeux.

Cahuzac n'était guère plus rassuré, et ce ne fut pas sans faire un violent effort sur lui-même qu'il parvint à dire :

— Mademoiselle, je ne suis pas aussi coupable que vous pouvez le croire. Si j'avais cru vous ren-

contrer à cette heure dans le parc, je n'y serais pas descendu, je vous le jure.

— Qu'y venez-vous donc chercher ?

Cahuzac hésita un instant et répondit enfin d'une voix à peine intelligible :

— Votre souvenir !... Avant de m'éloigner pour jamais, continua-t-il en élevant un peu plus la voix, j'ai voulu emporter d'ici quelque chose qui me parlât de vous quand vous ne seriez plus là, quand je vous aurais perdue pour toujours.

Céleste fit un mouvement.

— Mademoiselle, dit Cahuzac, en relevant la tête, vous aurez passé dans ma vie comme un de ces brillants météores qui descendent du ciel et dont on se souvient toujours, quoiqu'on ne les ait vus qu'un instant. Non, je ne veux, je ne dois jamais vous revoir; vous ne me croyez pas sincère en parlant ainsi; écoutez: je sais qui vous êtes, ou, du moins, j'ai deviné ce que vous êtes.

— Vous êtes l'unique héritière d'une immense fortune et je suis un pauvre orphelin ruiné, voilà pourquoi je vais vous fuir. Nous sommes séparés par un abîme, et cet abîme, j'ai trop d'orgueil pour le franchir. Non, il ne sera pas dit que ce pauvre jeune homme, dont vous ne saurez même jamais le nom, ait ambitionné de vous autre chose que cette flamme que vous avez allumée dans son sein.

— Monsieur... dit Céleste.

— Eh ! mademoiselle, qu'importe mes paroles; demain, je serai bien loin; laissez donc parler un peu ce pauvre fou qui n'oubliera jamais l'heure où sa vie a croisé la vôtre. Vous êtes la seule personne que j'aimerai jamais; oui, la seule. Enlevez-moi tout le reste, dit le jeune homme avec un redoublement d'énergie, vous ne m'arracherez jamais cette affection. Cette affection qui fait mon désespoir, comme elle a fait aussi ma joie, j'y tiens comme à la seule chose bonne et grande que j'aie connue depuis que ma pauvre mère est morte.

Au souvenir de sa mère dont il venait d'invoquer le nom, la voix de Cahuzac se fondit dans un sanglot; Céleste avait laissé retomber un bras le long de son corps en écoutant le jeune homme.

— Vous avez perdu votre mère ? dit-elle.

Le jeune homme répondit seulement par un sanglot.

Céleste lui tendit la main.

— Moins plus, je n'ai plus de mère, dit-elle.

Cahuzac saisit fraternellement cette main qu'on lui tendait, et ces deux enfants pleurèrent ensemble.

— Mademoiselle, reprit enfin Cahuzac, je vais bientôt partir pour longtemps, pour toujours. Laissez-moi emporter une bonne parole qui me permette de supporter avec courage les ennuis de l'absence, les fatigues, les dangers, les déboires, compagnons ordinaires d'un homme qui a sa fortune à faire. Si vous me revoyez jamais, c'est que

tribué la qualité de citoyen aux musulmans du Sénégal, aux brahmanistes et aux musulmans de l'Inde française, en leur accordant tous les droits politiques dont jouissent les Français de la métropole. La société taïtienne se rapproche beaucoup plus de la société française, car sa conversion au christianisme a introduit chez elle un droit civil, un statut personnel et un statut réel semblables aux nôtres. Elle est donc appelée à entrer dans la grande famille française sur un pied d'égalité. Attendons-nous à la voir prochainement représentée au Parlement, car une proposition va être présentée pour que Taïti ait un député et un sénateur.

Si nos nouveaux renseignements sont exacts, dit le *Télégraphe*, le Président de la République doit revenir lundi ou mardi. Il passera deux jours à Paris et retournera à Mont-sous-Vaudrey.

A ce moment, tous les ministres, y compris M. de Freycinet, seront présents à Paris.

La division de l'escadre de la Méditerranée, composée du *Suffren*, du *Friedland* et du *Cassard*, sous le commandement de l'amiral Lafond, est partie hier matin de Toulon pour Raguse.

Le *Petit Parisien* annonce qu'après avoir donné sa démission, M. de Freycinet serait envoyé par M. Gambetta en qualité d'ambassadeur à Berlin.

Contrairement à tous les démentis, M. Challemel-Lacour est venu à Paris, où il a eu un entretien avec l'amiral Jauréguiberry.

Des nouveaux renseignements nous permettent de maintenir, contre toutes les nouvelles contraires, ce que, dans la pensée du gouvernement, l'application des décrets dépend surtout et essentiellement des résolutions que les Chambres adopteront à propos de la loi sur les associations. (*Télégraphe*.)

Le cardinal archevêque de Bordeaux vient de publier une déclaration dans laquelle il annonce que l'École apostolique de Bordeaux est désormais placée sous sa seule autorité.

Le haut clergé est dans l'intention de faire ouvrir une souscription générale dans toute la France pour subvenir à l'établissement des écoles libres.

Mardi soir, grand dîner chez M. Gambetta en l'honneur de l'amiral grec arrivé depuis quelques jours à Paris.

L'inséparable de M. Gambetta — nous avons nommé M. Constans — était au nombre des convives.

Je pourrai aller le front haut, demander votre main à votre père. Si vous ne me revoyez pas, j'aurai péri à la tâche; alors vous pourrez vous dire: il a vaillamment combattu.

Céleste resta silencieuse, les yeux fixés à terre.

— Eh bien! dit Cahuzac, cette bonne parole, vous ne voulez pas la laisser échapper de vos lèvres, vous voulez me laisser partir désespéré?...

Céleste fit un effort sur elle-même. Enfin elle dit:

— Je suis fiancée!

— Fiancée! s'écria Cahuzac.

Et le désespoir se peignait sur les traits expressifs du jeune homme.

— Oh! mais, reprit vivement Céleste, tout n'est pas dit encore. Je ne connais pas, je n'ai jamais vu celui que je dois épouser, et jamais mon père ne voudrait me faire violence si...

Elle s'arrêta.

— Achevez donc, dit le jeune homme.

— Si j'aimais quelqu'un! dit Céleste en cachant sa tête dans ses mains.

— Vous m'aimez donc?

— Venez demain trouver mon père, murmura-t-elle.

— Oh! non, non! s'écria Cahuzac, ne me faites pas espérer tant de bonheur. Et puis, continua le jeune homme avec un sourire amer, si vous saviez dans quel dénuement je suis!... Que dirait-on de moi, si l'on me voyait épouser une riche héritière,

Le développement de la presse pornographique vient de s'accroître d'un nouveau journal plus immonde que ses devanciers. *Le Gros 13* a fait paraître, mardi soir, son premier numéro. Ce journal n'est qu'une excitation à la débauche.

On signale de nombreuses allées et venues en Allemagne, en Suisse, dans le Luxembourg, de Prussiens qui s'étaient fixés en France après la guerre.

D'autre part, on dit que certaines petites colonies allemandes, dont la banlieue de Paris fourmille, ont fêté publiquement et bruyamment les anniversaires de nos défaites de 1870.

Mais le gouvernement réserve sa surveillance pour les fêtes légitimistes.

Au ministère des affaires étrangères, on affirme qu'il n'est nullement question de la nomination du général Chanzy comme ambassadeur à Berlin. La situation de M. de Saint-Vallier serait au contraire affermie. Confidemment, on dit qu'il sait trop de choses pour qu'on puisse se débarrasser de lui.

La note de la *Republique française* sur l'affaire du ministère de la guerre est très-commentée, surtout rapprochée de la note du *Petit Parisien* qui maintient l'exactitude de ses informations. On se dit que M. Gambetta est trop intéressé dans la question pour que les informations de la *Republique française* puissent en la circonstance être accueillies sans réserve.

Cette obstination des journaux à s'occuper des affaires intérieures du ministère de la guerre provoque une assez vive irritation en haut lieu. Les nouvelles indiscretions du *Petit Parisien* transforment et agrandissent le débat dans un sens qui ne fait pas l'affaire de nos gouvernants. Ce ne sera pas leur faute, dit-on, s'ils n'obtiennent pas une condamnation sévère. De leur côté, les prévenus entendent ne négliger aucun moyen de défense.

M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia, maire révoqué de Bonnetable, a adressé au ministre de l'intérieur la lettre suivante, qui renferme de sévères leçons à l'adresse de nos tyranneaux républicains:

« Monsieur le ministre,

« Je viens de recevoir ma révocation de maire de Bonnetable, sans être motivée et basée sur la loi de l'Empire du 5 mai 1855. Nous voilà donc revenus aux plus beaux jours du pouvoir absolu, et vous voudrez bien alors renoncer à nous parler sans cesse de liberté, puisque vous jugez à propos de révoquer ainsi un maire qui a toujours évité avec le plus grand soin de laisser s'introduire la politique au sein du conseil municipal.

et que penserait de moi votre père? Non, non, cela ne sera pas, car je veux non-seulement votre affection, mais j'ambitionne aussi votre estime.

— Ainsi vous refusez cette main que je tends vers vous? dit la jeune fille.

— Je ne la refuse pas, mais je veux la mériter. Oh! je me sens un courage à soulever des montagnes! Attendez-moi, mademoiselle, attendez-moi, et je vous jure d'apporter bientôt à vos pieds une dot qui pourrait faire la rançon d'un roi!...

On voit qu'en sa qualité de Gascon, Cahuzac ne doutait de rien.

En ce moment, on entendit sous le couvert un bruit de pas qui s'avançaient.

— C'est César, dit la jeune fille; on me cherche. Adieu! retirez-vous bien vite.

— A demain, n'est-ce pas?

— Oui, mais en présence de mon père. Je lui parlerai demain matin pendant le déjeuner. Ne craignez rien, tout va bien, et César vous avertira dans la soirée de ce que vous aurez à faire.

Le nègre approchait.

— Adieu, adieu, dit-elle.

Et elle disparut sous les tilleuls du parc.

Cahuzac demeura à la même place tant qu'il put entendre le léger bruit des pas de son amie glissant sur le sable. Dès que tout fut rentré dans le silence, il regagna sa fenêtre qu'il escalada vivement.

(A suivre.) ÉDOUARD DIDIER.

« J'ai le droit de chercher moi-même les motifs de cette révocation, et je ne puis les trouver que dans les incidents qui se sont passés pendant la session du Conseil général. Vous avez voulu donner satisfaction au président du Conseil général de la Sarthe, qui, sans doute pour vous remercier de la croix que vous veniez de lui décerner, a introduit contre la loi la politique au sein du Conseil général et vous a adressé des compliments sur lesquels j'ai cru devoir faire mes réserves en disant que le gouvernement qui venait de crocheter les serrures ne méritait pas de si grands éloges.

« Vous avez voulu sans doute aussi satisfaire la vengeance d'un préfet maladroit qui, n'ayant rien trouvé à me répondre, a mis quarante-huit heures pour apporter au Conseil général un discours écrit où il ne trouvait pas de meilleurs arguments pour défendre vos actes que de s'appuyer sur la Saint-Barthélemy.

« Vous avez oublié, Monsieur le ministre, que, si vous êtes un homme d'arbitraire, je suis un homme de liberté, et que je n'ai accepté la mairie de Bonnetable qu'à deux conditions: la première, que je me présenterais au Conseil municipal et qu'une grande majorité me prouverait son désir de me voir accepter la mairie; la deuxième, c'est que l'unanimité des membres du Conseil municipal me demanderait comme maire à M. le ministre. C'est dans ces conditions que M. Jules Simon m'a désigné au choix du maréchal de Mac-Mahon.

« De votre décision qui, loin de m'atteindre, ne fait que m'honorer, j'en appelle à votre maître, le suffrage universel. Homme du Midi, vous ne connaissez pas mon pays, et je puis vous affirmer que, dans peu de mois, la grande majorité des habitants de Bonnetable, profondément blessée, fera ce que mon arrondissement a fait lorsque la Chambre a cassé mon élection sans motif et vous prouvera, une fois de plus, que je suis véritablement l'homme que mon pays veut.

« Au suffrage universel donc à juger entre l'homme vraiment libéral et l'arbitraire du ministre.

« Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

« LA ROCHEFOUCAULD, duc de BISACCIA,
député,
conseiller général,
conseiller municipal,
ancien ambassadeur,
maire révoqué. »

Etranger.

La guerre semble inévitable, dans un prochain avenir, entre la Russie et l'Autriche.

L'Allemagne est étroitement alliée à l'Autriche et M. de Bismarck a eu ces jours-ci une entrevue avec le baron Haymerlé, premier ministre de la monarchie austro-hongroise. Les deux empires sont d'accord sur les grandes lignes de la politique, et l'Autriche, si elle fait la guerre à la Russie, aura l'appui au moins moral de son redoutable allié.

Il est probable que l'Allemagne n'entrera pas directement en lutte contre la Russie, mais il est certain qu'elle tirera son épingle du jeu. Où la prendra-t-elle? C'est une autre question.

L'Italie semble se rattacher par des liens chaque jour plus étroits à l'alliance austro-allemande; elle abandonne ses visées sur le Trentin et la Dalmatie pour jeter des regards de convoitise sur Tunis, la Corse, Nice et Toulon.

L'empereur François-Joseph vient de faire dans la Galicie un voyage qui a la plus haute signification politique. Par d'adroites prévenances, il a donné aux Polonais des espérances qui ont été accueillies avidement; les populations sont accourues en foule sur son passage et lui ont fait les ovations les plus enthousiastes.

François-Joseph a accepté d'une députation polonaise le château de Wawel qui contient tous les tombeaux des rois de Pologne et a promis de le faire restaurer immédiatement pour y fixer sa résidence. D'après une tradition nationale, le prince qui restaurera ce château et l'habitera deviendra le roi de toute la nation polonaise. Il est situé à sept kilomètres seulement de la frontière russe.

Bien entendu, la Russie a vu ces démonstrations du plus mauvais œil; elle a consigné la frontière; mais ses précautions sont restées en partie impuissantes, et nombre de

Polonais-Russes sont allés acclamer l'empereur François-Joseph.

Chronique militaire.

Le *Figaro* assure que le général Farre vient de rappeler aux chefs de corps la circonsulaire où il leur est recommandé de s'efforcer surtout de maintenir la discipline dans les rangs des réservistes.

Il voudrait aussi qu'on accordât moins de permissions à ceux qui peuvent, grâce à leur fortune, vivre en dehors du régiment.

LES GRANDES MANŒUVRES.

Quelques accidents ont marqué les exercices d'automne, qui ont malheureusement coïncidé avec la chaleur exceptionnelle de ces derniers jours.

A Bayonne, le 47^e de ligne a fait, samedi, une marche forcée. Deux cents hommes, parmi lesquels un capitaine, sont restés en route; trois sont déjà morts des suites d'une insolation.

A Bordeaux, plusieurs soldats sont aussi en danger de mort; la *Gironde* prétend qu'à cette longue et pénible manœuvre on avait oublié les cantines réglementaires, contenant les médicaments indispensables pour les premiers soins. Il n'y avait pour tout le régiment qu'un porte-sac pour la charpie.

Ces accidents ont fait modifier le programme des exercices avant de partir le 7 septembre pour les grandes manœuvres. Les marches forcées sont remplacées provisoirement par de simples promenades militaires d'une vingtaine de kilomètres; l'heure du départ est fixée à 5 heures du matin pour rentrer à 9 heures. On comprend, en effet, que les hommes, si résolus qu'ils soient, ne peuvent pas supporter sept heures de marche ou de manœuvres, en plein soleil et sans vivres, puisque ce n'est qu'au retour que la soupe était donnée aux soldats.

On avait annoncé aussi que le 77^e, en marche d'Angers à Poitiers pour les grandes manœuvres, avait perdu deux hommes par suite d'insolation. Le fait heureusement n'a pas été confirmé. La marche a été pénible à cause de la chaleur, mais sans accident grave. (*Union de l'Ouest*.)

On dit que les 20^e et 33^e d'artillerie quittent Poitiers aujourd'hui vendredi pour prendre possession à Chauvigny et à Clau, avant l'ouverture des grandes manœuvres.

Le bataillon de marche du 2^e régiment d'infanterie de marine a reçu l'ordre d'aller faire les grandes manœuvres dans le 9^e corps d'armée. Il est parti aujourd'hui 10, pour Poitiers, point de réunion avec le bataillon de Cherbourg. Ce bataillon de marche, commandé par le colonel Laurent, du 2^e régiment, manœuvrera entre Tours et Poitiers.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Il paraît que le décret qui fixe au 14 novembre l'élection des conseils municipaux vient d'être signé.

Dans deux mois, la France sera donc encore dans une grande agitation.

Par décret en date du 6 de ce mois, les électeurs du canton de Vihiers, arrondissement de Saumur, sont convoqués pour le dimanche 26 septembre 1880, à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. le comte Hector, nommé conseiller général.

Nous apprenons que la nouvelle d'une réunion générale de tous les évêques français à Angers est entièrement controuvée; il n'en a jamais été question.

Les journaux angevins n'ont donc aucun profit à prendre dans les journaux de Paris des nouvelles concernant leur ville, car le plus souvent ils sont, comme aujourd'hui, induits en erreur.

Dans la séance du 24 août 1880, le Conseil général de la Vendée a rejeté, par 15 voix contre 10, la demande de crédit formulée par M. le Préfet pour couvrir les dépenses occasionnées par la fête républicaine du 14 juillet.

C'est à Weggis (Suisse) qu'est mort, le 5 septembre, d'une attaque d'apoplexie, M. Segris, ancien ministre. Son corps a été ramené à Angers et ses obsèques auront lieu demain samedi 11 septembre, à 11 heures dans l'église de Seiches, arrondissement de Baugé.

Un service aura lieu à Angers, en l'église Saint-Joseph, le samedi 18 septembre, à dix heures.

M. Emile-Alexis Segris était né à Poitiers, en 1811, et, après avoir fait son droit, s'était fixé à Angers, où il exerça la profession d'avocat, et où il devint rapidement bâtonnier de l'ordre.

Entré dans la vie politique comme adjoint au maire d'Angers et membre du Conseil général de Maine-et-Loire, il fut nommé député, en 1859, et ne tarda pas à conquérir sa place parmi les premiers orateurs du Corps législatif.

Aux élections générales de 1869, il fut réélu et se rangea parmi les soutiens de l'Empire libéral. C'est à ce titre que, dans le cabinet de M. Bourbeau, le portefeuille de l'instruction publique. Le 14 avril suivant, il succédait à M. Buffet comme ministre des finances et fut chargé, lors de la déclaration de la guerre, de l'émission de l'emprunt de 750 millions. Depuis la chute du cabinet Ollivier, il était rentré dans la vie privée. C'était un homme d'une affabilité extrême et qui ne laisse pas un ennemi.

On annonce la mort au château de Léoville, dans la Gironde, du marquis de Las Cases, ancien officier des gardes du corps de Louis XVIII et de Charles X.

Le marquis de Las Cases, qui avait pris sa retraite avec le grade de colonel, était le chef de la branche aînée de la famille à laquelle appartenait l'auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène*.

Un arrêt d'un grand intérêt pratique vient d'être rendu par la cour de cassation, toutes chambres réunies. Il s'agissait de savoir si l'administration de l'enregistrement a le droit d'exiger que le timbre de dix centimes soit apposé sur les quittances avant qu'elles soient remises aux débiteurs.

L'administration de l'enregistrement a prétendu que le timbre devait être apposé et oblitéré dès l'instant que la quittance, portant la signature du créancier, constatait une libération; elle a fait dresser plusieurs procès-verbaux, à la suite desquels la question a été portée devant la cour de cassation.

La chambre civile avait donné raison à l'administration de l'enregistrement; mais la question s'étant posée de nouveau, les trois chambres de la cour se sont réunies en audience solennelle et l'ont définitivement tranchée contre l'administration de l'enregistrement.

L'arrêt décide que l'impôt de dix centimes n'est dû que lorsque la quittance est remise au débiteur qui opère sa libération.

La cour de cassation a rendu un arrêt qui intéresse tous les chasseurs en général:

« Les pigeons ramiers et les pies ne doivent pas être rangés dans la catégorie des bêtes fauves que le propriétaire est autorisé par l'art. 9, § 3 de la loi du 3 mai 1844, à chasser sans aucune autorisation avec des armes à feu, en tout temps et notamment en temps de neige.

Ces animaux doivent être considérés comme des animaux malfaisants et nuisibles que la loi autorise à détruire avec une certaine nature d'engins qu'elle détermine, et au nombre desquels ne sont pas comprises les armes à feu.

Il est nécessaire d'obtenir une autorisation spéciale pour pouvoir se servir d'armes à feu dans ces cas. »

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Un nommé Baron s'est présenté, le jour de l'ouverture de la chasse, chez un arquebuser de Doué-la-Fontaine. Prenant un faux nom, il se disait envoyé par son père bien connu de l'arquebuser pour choisir un fusil. Le marchand, plein de confiance, choisit le meilleur de ses fusils et le donna au prétendu fils de son client. Mais le voyant prendre une autre direction pour s'en aller, celle qu'il aurait dû prendre, l'armurier eut un moment de défiance et courut après l'escroc qui n'eut rien de plus pressé que de

se sauver. La gendarmerie avertie, l'individu fut arrêté et alla chasser les mouches au violon au lieu de chasser le gibier en plein air.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Voici la version du *Patriote*:

« Le jeune homme se voyant dévoté et poursuivi, se fourra dans un taillis, et si bien que M. Moriceau (l'arquebuser) dut renoncer à le découvrir. Mais il avertit la gendarmerie qui, de suite, se mit à la recherche de cet aimable escroc.

« Croyant avoir dépiqué les traqueurs, il avait abandonné sa cachette, aussi ne tarda-t-on pas à l'apercevoir, mais on ne put s'en emparer, car il prit la fuite, tout en jetant le fusil sur la grand-route.

« D'après les renseignements et les signalements fournis, on croit que ce jeune homme habite la commune de Brossay. »

LE MANS.

Nous lisons dans l'*Avenir de la Sarthe*:

« La soirée de lundi a été signalée par un orage tel que de mémoire d'homme on n'en a jamais vu dans notre région. Jamais, en effet, excepté dans les pays de montagne, je n'ai assisté à un pareil épanchement de fluide électrique. Les éclairs se succédaient avec une telle rapidité que l'horizon restait embrasé d'une façon presque continue, et qu'on eût dit la réverbération d'un immense incendie. D'instant en instant, un vif éclair illuminait la cathédrale de la base au sommet et dessinait en traits de feu tous les détails de son architecture.

« Pendant près de deux heures, l'orage s'est tenu loin de la ville. Les yeux étaient aveuglés par la lueur des éclairs, sans que l'oreille perçût le bruit du tonnerre. Mais, vers 10 heures 1/2, un coup de vent subit souleva des tourbillons de poussière; un violent coup de tonnerre éclata, et aussitôt après une pluie torrentielle s'abattit sur la ville. Pendant une demi-heure, ce fut un beau tintamarre de pluie et de tonnerre, avec un tel ruissellement d'électricité qu'on aurait cru voir des nappes de feu descendre du ciel.

« A 11 heures, l'orage s'éteignait de nouveau, et bien que le ciel fût toujours sillonné d'éclairs, on cessait d'entendre le tonnerre. »

LAVAL.

Un orage très-violent, dit l'*Avenir de la Mayenne*, a éclaté lundi, vers 9 heures du soir, sur Laval. Les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient avec rapidité. La grêle tombait en abondance et le vent soufflait avec tant de force que les maisons en tremblaient sur leurs bases. Un grand nombre d'arbres ont été brisés.

LUÇON.

La chasse est à peine ouverte, dit le *Journal de Luçon*, que déjà commence la série des accidents.

M. de Salleneuve, qui fut, sous l'Empire, conseiller d'Etat, s'est tué en voulant sauter un fossé, à Jutray.

La gachette de son fusil s'est accrochée à une ronce, et il a reçu toute la charge dans la tête.

Trois jeunes étrangers, de nationalité anglaise, qui ont entrepris le voyage en vélocipède de Bordeaux au Havre, sont arrivés mardi, à une heure et quart, à Angoulême.

Partis la veille de Bordeaux, vers huit heures, ils arrivaient dans la soirée, vers huit heures, à Montlieu, où ils ont passé la nuit, et d'où ils sont partis le matin, à neuf heures.

Après avoir pris un repas à l'hôtel du Palais, ils sont repartis dans la direction de Poitiers, où ils sont arrivés vers six heures du soir.

Les vélocipèdes qui servent de monture à ces jeunes gens, et que nous avons eu l'occasion d'examiner de près, dit le *Journal de la Vienne*, sont une merveille de légèreté, de solidité et d'élégance. La grande roue, en métal nickelé, mesure environ un mètre soixante de diamètre, tandis que le rayon de la roue de derrière est à peine de quarante à cinquante centimètres.

CONSEILS ET RECETTES.

Au moment où la chasse est ouverte, chasseurs et ménagères ont intérêt à connaître

les moyens de conserver le gibier. C'est à leur intention que nous publions les renseignements qui suivent:

Le charbon étant l'un des meilleurs agents de désinfection, il faut avoir le soin d'introduire de menus morceaux de charbons de bois dans le ventre du gibier après l'avoir vidé.

Le thym, la sauge, le laurier, toutes les plantes odoriférantes sont bonnes pour écarter les grosses mouches noires et les empêcher de déposer leurs œufs sur le gibier.

Quelques personnes recommandent la fougère fraîche et l'ortie, mais leur efficacité est moindre que celles des plantes précédentes.

Les plaies fraîches et saignantes peuvent être lavées avec quelques gouttes d'eau-de-vie ou avec un peu d'eau salée; ces préparatifs sont recommandés pour empêcher la corruption.

Le gibier se conserve aussi pendant plusieurs jours, même dans les temps des plus fortes chaleurs, lorsqu'on a le soin de l'envelopper d'un linge imbibé de parties égales d'acide pyroligneux et d'eau pure.

On peut aussi le conserver en plaçant lièvres, lapins, perdreaux, etc., sans être dépouillés ou vidés, dans des tonneaux remplis de blé, d'avoine, d'orge ou de millet, de manière à les couvrir de 9 à 10 centimètres, sans toucher ni le fond, ni les parois de la futaille.

Faits divers.

CATASTROPHE DE TOULOUSE.

On écrit de Toulouse, 8 septembre, 10 heures du soir:

Ce soir, à neuf heures, deux maisons se sont écroulées sur le boulevard de Strasbourg, à l'angle de la rue d'Austerlitz.

Plusieurs victimes sont enfouies sous les débris, on entend des cris.

Un homme vient d'être retiré à demi-mort. Une jeune fille a été trouvée entièrement mutilée.

Le déblaiement continue. Deux autres hommes retirés tout mutilés ont succombé peu après leur sauvetage.

Les pompiers et la troupe opèrent le déblaiement des ruines à la lueur des torches.

Toulouse, 9 septembre, 1 h., matin.

Un vieillard a été retiré des débris avec un bras écrasé. Il ne survivra pas à ses blessures.

On a découvert le cadavre de M. Sabatte père. Les autres locataires des maisons écroulées ont été retirés sans blessures graves.

Une troisième dépêche datée d'Arles, canton de Saint-Beat, annonce ce sinistre: 32 maisons viennent d'être la proie des flammes. Une centaine de personnes sont sans abri.

Un homme a été brûlé vif. Le préfet de la Haute-Garonne a envoyé un premier secours de 500 francs.

**

Un phénomène bien singulier s'est produit il y a quelques jours à Heuchin, dit l'*Avenir d'Arras*.

On sait que le bourg d'Heuchin est bâti dans une vallée aux prairies verdoyantes, arrosées par les eaux de la fontaine Lefaux, tributaire de la Ternoise.

Cette fontaine, qui est l'une des plus belles et des plus abondantes du Pas-de-Calais, et qui faisait mouvoir un moulin à sa source même, s'est déplacée tout à coup pendant la nuit pour aller jaillir à quelques mètres plus bas dans un petit bosquet planté d'aulnes, et, du fait de ce déplacement, le moulin qu'elle alimentait est désormais condamné à l'immobilité la plus absolue.

Les curieux viennent en grand nombre contempler ce phénomène et en même temps l'immense entonnoir de la source primitive, espèce de borbier qui ne mesure pas moins de 20 mètres de diamètre et qui s'enfoncé à des profondeurs inconnues.

**

Un canot en caoutchouc. — Une embarcation comme on n'en avait encore jamais vu est entrée, ces jours-ci, dans le port de Calais.

C'est un canot en caoutchouc qui se démonte et peut être contenu dans une malle ordinaire. Une fois monté, on place une petite voile; avec un vent favorable, le canot vole plus qu'il ne glisse au-dessus des flots. Un Anglais a parié de traverser la Manche dans cette frêle embarcation.

L'expérience a pleinement réussi. Le propriétaire du canot est descendu au quai de

marée, a démonté son bateau et est parti pour Bruxelles.

Il construit en ce moment un navire à voiles qu'on pourra mettre dans sa poche.

**

Un village en or! — Voici qui laisse bien loin tous les rêves merveilleux dont on a bercé notre première jeunesse.

Tourelles en sucre candi, jardins en pain d'épice, palais en chocolat, éclipez-vous! On vient de découvrir dans le Nouveau-Mexique, à trente milles de Santa-Fé, un village en or!

On a constaté que ce village, appelé les Placitas, s'élève sur un gîte aurifère d'une grande richesse et que ses maisons ont été construites avec des moellons remplis de ce mirifique métal.

Le gouverneur de Santa-Fé et des ingénieurs se sont aussitôt rendus sur les lieux, et des roches ont été abattues en leur présence dans les rues du village. Les essais ont donné jusqu'à 23,000 francs d'or par tonne. Le village entier s'étend sur le filon aurifère, et il est tout entouré de débris de roche d'une valeur de trois dollars par livre.

Et qu'on juge de ce que peut peser un village mexicain!

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 septembre.

Les affaires sont très-restreintes aujourd'hui. Le bilan de la Banque affiché à 2 heures est assez bien accueilli. Il en ressort une diminution de 11 millions 1/2 dans le chiffre de l'encaisse, mais on constate en même temps que le Trésor a retiré 46 millions et on en conclue que la plus grande partie des sommes demandées à la Banque va rentrer dans la circulation. On s'arrête à 120.50 sur notre 5/0.

Les fonds étrangers sont plus affectés. L'Italien est à 86.65 et le Florin d'Autriche à 77.60.

Sur le marché du comptant, il se traite d'assez nombreuses affaires en Bons privilégiés de l'Assurance financière. On sait qu'un nouvel acompte de 7.50 sur le dividende de l'exercice courant a été mis en paiement depuis le 1^{er} septembre. L'importance des bénéfices sociaux fait bien comprendre l'intérêt de tous les capitalistes à mettre en portefeuille cette excellente valeur.

Il y a eu, tous ces jours-ci, de très-importants achats en obligations 3/0 de la Banque hypothécaire. Le tirage réglementaire sur ces titres a lieu demain, vendredi 10 septembre. Le prochain tirage sera effectué le 10 novembre.

Le Crédit lyonnais paraît moins bien tenu à 960. Nos lecteurs voient que nous faisons une observation juste en disant que le public est peu favorable aux trop grandes acquisitions ou constructions d'immeubles faits par cette Société.

La Banque d'escompte est bien tenue. Il y a de la faiblesse sur le Crédit mobilier français à 640 et sur le Mobilier espagnol à 620. Ces cours ne paraissent pas justifiés. Ils doivent déterminer des réalisations. Une lourdeur toute particulière persiste sur la Banque parisienne. Il y a profit à vendre aux prix actuels.

La Banque de Paris oscille de 1,122.50 à 1,125. On est à 1,407.50 sur le Crédit foncier.

LIVRES NOUVEAUX.

LES MARIAGES DE GARNISON: *L'Honneur des Champavayre*, par madame Claire de Chande-neux (1).

Cette 2^e série des *Mariages de garnison* n'est pas appelée à un moindre succès que la *Dot réglementaire*. C'est une de ces études dans lesquelles l'auteur des *Ménages militaires* excelle et qui lui ont depuis longtemps valu la faveur du public. Cette œuvre nouvelle, d'une conception dramatique puissante et d'une facture originale, attache l'esprit autant par la pureté de la forme que par l'intérêt de l'action habilement conduite; elle captive surtout par le relief des caractères et l'analyse des nobles passions mises en jeu.

(1) Un volume in-18. Prix 3 fr. 50. E. Plon et C^{ie}, éditeurs, rue Garancière, 10, Paris.

Société anonyme des Carrières Françaises et Belges réunies.

C'est un dernier avis que nous donnons aux retardataires!

L'occasion ne se représentera pas de longtemps de s'associer à une affaire réunissant à un si haut degré tous les éléments de succès!

La Banque Industrielle (40, faubourg Montmartre, Paris) peut encore disposer de quelques-uns de ces titres au prix de 548 fr. 75, mais il faut se hâter.

(Le *Télégramme financier*.)

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron DE POTET (22^e année). — Directeur: H. DURVILLE. — Abonn.: 6 fr. par an; le N^o, 25 cent. — **Traitement des Maladies** par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

Pensionnat de M^{me} V^e Cavelier.

La rentrée des classes aura lieu le 4 octobre. Une rentrée se fera le 13 septembre pour toutes les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

Institution de M^{lle} Mathieu.

La rentrée des élèves dans l'institution dirigée par M^{lle} MATHIEU aura lieu le lundi 4 octobre pour les pensionnaires et le mardi 5 pour les externes. (C'est par erreur qu'une autre date avait été donnée dans un numéro précédent du journal.)

M^{lle} MATHIEU recommencera ses cours le vendredi 8 octobre, et les continuera aux mêmes jours et aux mêmes heures que les années précédentes.

Paris-Magazine, telle est le titre d'une nouvelle publication littéraire, scientifique, artistique, musicale, etc., qui va paraître à partir du 16 septembre, avec le concours de plusieurs écrivains de haute notoriété dans la presse de Paris et de l'étranger.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il

donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:
1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 30; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

M. VILOTEAU, opticien de Paris, est à Saumur. (Voir aux annonces.)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 15 —	10 h. 30 matin.	7 40 soir.	11 h. 55 matin.	
11 25 —	1 17 soir.	4 51 —	11 48 —	9 10 soir.	
4 55 —	7 50 —				

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 35 —	9 h. 13 matin.	5 17 soir.	9 h. 53 matin.	6 30 soir.
12 15 soir.	6 45 —	3 50 —	10 47 —	4 28 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 44.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	87	»	»	Crédit Foncier colonial	427 50	»	»	C. gén. Transatlantique	607 50	»	»
3 % amortissable	88 80	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1400	»	»	Canal de Suez	1285	»	15
4 1/2 %	115 25	»	»	Obligations foncières 1877	366	4	»	Société autrichienne	615	»	1 25
5 %	120 25	»	»	Obligations communales 1879	473	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	518	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	470	»	»	Est	390	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	518 75	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	740	»	»	Midi	391	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	334	»	»	Crédit mobilier	650	»	»	Nord	394 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	»	1	Crédit Foncier d'Autriche	765	»	7 50	Orléans	394 50	»	»
— 1865, 4 %	528	»	»	Est	780	»	8 75	Ouest	391	»	»
— 1869, 3 %	403	»	3	Paris-Lyon-Méditerranée	1445	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	393 75	»	»
— 1871, 3 %	399 50	»	50	Midi	1065	»	5	Paris (Grande-Ceinture)	392 50	»	»
— 1875, 4 %	526	»	2	Nord	1650	»	2 50	Paris-Bourbonnais	390	»	»
— 1876, 4 %	524 50	»	50	Orléans	1272 50	»	7 50	Canal de Suez	587 50	»	»
Banque de France	3450	»	25	Ouest	855	»	5				
Comptoir d'escompte	970	»	5	Compagnie parisienne du Gaz	1385	12	50				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		ARRIVÉES A ANGERS	
3 heures 8 minutes du matin.	8 45 —	express-poste.	(s'arrête à Angers)
6 —	8 56 —	omnibus-mixte.	
8 —	9 25 —	soir.	
1 —	9 32 —	express.	
3 —	9 45 —	omnibus.	(s'arrête à Angers)
7 —	10 —	express.	
10 —	10 37 —	omnibus.	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		ARRIVÉES A TOURS	
3 heures 26 minutes du matin.	8 21 —	direct-mixte.	
6 —	8 40 —	omnibus.	
8 —	9 40 —	express.	
12 —	10 40 —	soir.	
4 —	10 44 —	omnibus-mixte.	
10 —	11 28 —	express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

BUREAUX: 41, RUE SAINT-ROCH

43^e ANNÉE Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL: Paris, 7 francs; Départements, 8 francs 50. MUSÉE et MODES réunis: Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites: un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Étienne Marcel, Chalmel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46^e année de la collection) est en vente.

COLLECTION. — Les 45 premiers volumes: chacun, Paris, 4 fr.; le 46^e volume, Paris, 7 fr.

Somme à ajouter pour le port (France et union postale): 1 volume, 1 fr.; 2 volumes, 1 fr. 50; 3 volumes, 2 fr.; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par volume.

NOTA. — LES VOLUMES RELIÉS SE PATENT 1 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME.

Complément facultatif du MUSÉE

MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

30^e ANNÉE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille, Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries coloriées, Tricot, Récréations intelligentes, Causeries, Jeux et Jardinage de salon, Proverbes, Charades, Enigmes. — Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr.

Envoi d'un numéro spécimen MUSÉE et MODES contre 50 cent. en timbres-poste.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
Pour le 24 juin 1881.

MAISON

Avec cour, jardin, écurie, Rue Beaurepaire, n° 37. S'adresser à M^{me} veuve BOUCHET, même rue, n° 41, ou audit M^e LE BLAYE. (441)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

1^o La PROPRIÉTÉ DE GRENELLE, à Saumur, nouvellement restaurée, avec jardins, bosquets et dépendances;
2^o MAGNIFIQUES CAVES, pouvant parfaitement convenir à un négociant en vins ou à un commerçant en gros;
3^o Une autre CAVE, avec puits et source d'eau; partie de maisonnette et accessoires, pouvant convenir à la culture des champignons ou à un jardinier.
S'adresser, pour tous renseignements et visiter les immeubles, à M. J.-B. STRAUS, propriétaire, en son château de la Fuie, et à P. LARCHEVÈQUE, son régisseur, rue de l'Hermitage, n° 2, à Saumur. (427)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Située à Saumur, RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant. S'adresser à M. COURTET. (553)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Sous-Intendance militaire de Saumur.

ADJUDICATION DE FOURRAGES

Le mercredi 22 septembre 1880, à une heure de relevée, il sera procédé, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique des fournitures de fourrages à la ration à exécuter par voie d'entreprise, pendant l'année 1880-1881, aux troupes en station ou de passage dans l'arrondissement administratif de Saumur.

Le public pourra prendre connaissance, dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Saumur, de l'état des places et gîtes d'étape dont se compose l'arrondissement de fourniture et de la formule du marché.

Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication devront déposer, avant le 10 septembre, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire, à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 5, une déclaration indiquant cette intention ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité. Révisé de cette déclaration leur sera donné.

A partir du 10 septembre, aucune déclaration ne sera plus reçue, la liste ouverte pour constater la remise des déclarations devant être close le 9 septembre.

Saumur, le 29 août 1880.
Le Sous-Intendant militaire, DAUVERGNE. (545)

A VENDRE

UN CHIEN DE CHASSE

Bien dressé. S'adresser à M. Joseph SAILLAND, cultivateur, au Coudray-Macouard.

A VENDRE

TROIS DEVANTURES DE MAGASIN

Bonnes conditions.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (540)

A VENDRE

UN CAMION

N'ayant presque pas servi.

S'adresser à M^{me} TIRREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

GRANDE EXPOSITION D'OPTIQUE

Huit jours de vente seulement.

M. VILOTEAU, ingénieur-opticien-spécialiste, de Paris, a l'honneur de prévenir les habitants de Saumur qu'il vient d'arriver, place de la Bilange, avec un grand assortiment d'optique. Plus de 10,000 paires de Lunettes et Pince-Nez en tous genres sont offerts à des prix modérés. Vérification sera faite de tous les verres (cristal de roche).

M. VILOTEAU possède un nouveau modèle de Pince-Nez tenant sans serrec, avec foyer cylindrique (verres spéciaux pour les yeux fatigués).

Grand choix de Baromètres de salon, bureau, salle à manger; Baromètres agricoles, Longues-vues, Jumelles théâtre, campagne et marine; Loupes et microscopes en tous genres.

Consultations gratuites pour la vue. Réparation de Baromètres, Niveaux et tous instruments d'optique.

Sur demande, M. VILOTEAU se rendra à Domicile.

Huit jours de vente seulement, place de la Bilange.

UNE DAME d'un certain âge demande un emploi.

Elle est apte à tous les travaux d'aiguille pour vêtements d'homme et de femme; peut tenir des écritures, et garder des enfants et des malades.

Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON GARANTIE

des maladies les plus incurables de la Poitrine, du Cœur, des Nerfs, de la Peau, des maladies contagieuses des deux sexes et vices du sang.

TRAITEMENT SUPÉRIEUR du Dr PLINE, ex-interne des hôpitaux. Paris, 20, rue des Martyrs. Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, et par correspondance. Envoi de preuves de guérisons reconnues incurables. (519)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME

de treize à quatorze ans pour faire les bureaux et des courses.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Si vous voulez que vos malades soient bien soignés, adressez-vous au matelassier, rue du Pres-soir-Saint-Antoine, n° 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.

PRIX MODÉRÉS.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

Grande Tuilerie de Bourgogne à MONTCHANIN (Saône-et-Loire), FONDÉE en 1860

Société Anonyme. — Capital: 4 millions de francs.

PRODUCTION ANNUELLE:

30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Batiments.

Marque de Fabrique Déposée (seule authentique):

BOURGOGNE MONTCHANIN

(Saône-et-Loire).

La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Étranger, par plus de 20 ans d'ÉPREUVE.

SE DÉFIER DES IMITATIONS.

Entrepôt: M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.